

Les usages du patrimoine théorisés par l'histoire (XIX^e-XX^e siècles)

Doctrine, dramaturgie ou magistère ?

Dans son acception politique généralement admise — même si c'est, chez certains, pour redouter son extension excessive (P. Nora), sa dérive étatique (M. Fumaroli) ou sa gestion bricolée (J.-M. Leniaud), quand ce ne sont pas les trois à la fois — le patrimoine français englobe l'ensemble indivisible « des traces laissées, sous des formes diverses, par les messages génétiques qui, d'étape en étape », ont fini par bâtir notre pays (M. Querrien, p. 7) et par conforter notre vision résolument auto-centrée de la civilisation occidentale. Sa chronologie est balisée avec certitude. Elle épouse la série des dates par le truchement desquelles la France entame sa longue quête d'un régime démocratique moderne, davantage qu'elle ne pose les jalons d'une évolution raisonnée des monuments proprement dits, puisqu'elle s'achève par la dilution récente du continent patrimonial dans une véritable galaxie qui excède infiniment les limites de l'architectural.

D'abord restreint aux symboles (meubles ou bâtis) du pouvoir et de la spiritualité (qui en forment tout de même encore les trois-quarts), le patrimoine de cette fin de siècle annexe les insignes du travail, puis englutit l'écologie, le paysage, le geste et, enfin, l'immatériel. Il englobe tout ou presque tout, jusqu'au gène et, même, à la langue que l'usage ne suffit plus, comme dans les pays anglo-saxons, à faire vivre. Nous prétendons, nous, la protéger (loi Toubon, 1994). Mais de quoi ? Ici commence le débat et s'affrontent les opinions partisans irréductiblement partagées entre les tenants de la culture classique (au sens louis-quatorzien) érigée en rempart contre les « avant-gardes » (M. de Saint-Pulgent) et ceux qui réfutent les mausolées déserts (J. Rigaud), leur préférant — fussent-elles éphémères — les reliques issues d'une « culture en plein vent » (P. Dagen, E. de Roux, *Le Monde*, 31 oct. 1999, p. 28). Car, comme le dit Jean-Pierre Rioux, les « interrogations les plus fortes

et les plus prégnantes » viennent toujours du présent et non d'un passé collectif, pourtant invoqué, interrogé, remâché sans cesse (p. 631). La France qui aborde le troisième millénaire est obsédée par le besoin de mémoire au point qu'il est légitime de se demander si la pensée historique a jamais exercé un magistère susceptible non bien sûr de contrôler, mais au moins d'infléchir les usages du patrimoine en guidant leur traduction juridique.

Les étapes d'un droit du patrimoine

1. La préhistoire

Ces usages se groupent en trois grandes époques successives, d'inégale durée, qui ont toutefois pour principe commun de subordonner les faits aux concepts et, en définitive, de modeler les vestiges du passé lointain au gré de l'image que les Français se font du futur proche. Il existe ainsi un âge préhistorique du patrimoine. Celui-ci est particulier à la France, depuis les actes de la Révolution jusqu'à la nomination, proposée par François Guizot (1787-1874), d'un inspecteur général des monuments historiques, en octobre 1830. On n'en trouve pas d'équivalent dans les autres pays européens où la prise de conscience est souvent plus nette et moins étatique (comme en Angleterre dont les émigrés reviendront, après 1815, enthousiasmés par un respect de l'ancien qu'ils perçoivent comme natif ou même héréditaire, imperméable en tout cas au vertige de la fracture qui vient d'emporter l'Ancien Régime).

Elle y est aussi plus précoce : sous des formes extrêmement variées, l'Italie est, depuis la Renaissance, familière de la confrontation du contemporain et du vieux, lequel ne se limite pas à la redécouverte des ruines romaines du Forum ou grecques de Paestum, théorisée par l'un des fondateurs de l'histoire de l'art, Johann Winckelmann (1717-1768). Alors que se profile le siècle des Lumières, elle a déjà beaucoup expérimenté *sponte sua*. Il n'est que de prendre l'exemple de la villa de Raphaël — prototype idéal du palais urbain du XVI^e siècle, ciselé par Donato Bramante (1444-1514) — sur les ruines de laquelle fut bâtie sans sourciller la colonnade de Saint-Pierre (1656-1667), tandis que la coupole de la cathédrale de Florence (1420-1436) s'était approprié le principe constructif du Panthéon d'Hadrien (II^e siècle) et, pour un coup d'essai, avait transformé les références patrimoniales en sources actives de la création. La France n'assimile pas du même pas son héritage antique, base d'un académisme maison, quoique celui-ci ait suscité à plusieurs reprises la compassion royale (par exemple pour la Maison carrée de Nîmes, 16 av. J.-C.), mais la compassion seulement (A. Chastel, p. 134).

2. Les trois phases de l'âge historique

Après 1830, commence l'âge historique au cours duquel se bâtit patiemment l'édifice patrimonial de la nation. Ses repères paraissent essentiellement juridiques, car il sont marqués par des dispositions réglementaires et des textes législatifs qui donnent une suite logique à la première liste des monuments classés, publiée en 1840 par Prosper Mérimée (1803-1870). Cet âge historique s'articule à son tour en trois sous-périodes. La première (1830-1913) est celle de la construction : un premier arsenal de mesures y est élaboré par tâtonnements en même temps que s'échafaude petit à petit, sur le terrain, une doctrine des monuments historiques, sous l'impulsion de personnalités phares comme Eugène Viollet-le-Duc (1814-1879). La seconde période (1913-1959) est celle de l'administration : la France s'y donne des outils juridiques modernes, en même temps qu'elle doit affronter, dans l'urgence, les ruines catastrophiques laissées par les deux conflits mondiaux hors desquelles aucune histoire de l'architecture du XX^e siècle n'est, chez nous, concevable. La troisième époque (1959-1980) est celle de l'autonomie politique : longtemps méprisée par ses ministères de tutelle (dont l'Instruction publique — puis Éducation nationale — ne fut pas la moins ingrate), la Culture s'y taille une place au cœur de l'appareil d'État, moins spectaculaire par ses ressources étriquées (la course au 1% du budget de la nation a quelque chose de tristement dérisoire) que par l'influence exercée au travers de réseaux efficaces (P. Poirrier).

Revenons donc, pour commencer, au XIX^e siècle. Après l'impulsion initiale donnée par Mérimée, à coups de voyages au long cours dans les provinces, l'administration autorise en 1841 l'expropriation exceptionnelle d'un bien patrimonial pour imposer sa survie, en cas de défaillance du propriétaire. Ainsi est sauvé le théâtre antique d'Orange, alors encombré de petites maisons parasites qui étaient venues s'y blottir, tels des bernard-l'hermite, et empêchaient de consolider sa structure. Le fait était constant : à Carcassonne, à Dinan, les remparts médiévaux étaient truffés de berniques indésirables, déjà déplorées par Viollet-le-Duc. Mais, dans la plupart des cas, il faudra des décennies de laborieuses négociations pour en venir à bout. C'est pourquoi la législation, trop floue et trop timide, doit vite s'adapter. En 1887, elle autorise le classement des immeubles ou des objets mobiliers intéressant l'art ou l'histoire pour peu qu'ils appartiennent à des collectivités publiques. Les immeubles privés ne peuvent être classés qu'avec l'assentiment du propriétaire. Les objets privés sont, eux, totalement exclus. L'application de ce texte — obtenu aux forceps d'une chambre hostile et toujours contesté par des particuliers prompts à hurler à la spoliation — étant à nouveau décevante, il faut se résoudre à aller plus loin.

La loi de 1913, toujours valide de nos jours en dépit de limites et de lacunes, étend le bénéfice du classement à tous les meubles et immeubles présentant un « intérêt public ». Elle est complétée en 1927 par un dispositif de protection plus léger (l'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques), puis par les textes de 1941 (sur la préservation des vestiges archéologiques) et de 1943 sur le système des abords (tout monument historique engendre autour de lui un périmètre de cinq cents mètres à l'intérieur duquel les velléités de transformation des bâtiments ou des paysages sont soumises à autorisation administrative). Il est piquant de constater qu'en matière d'architecture et de patrimoine, l'œuvre de Vichy a été confirmée sans discussion à la Libération, quel que fût par ailleurs le degré de compromission de ses inspireurs avec le maréchalisme. Entre temps, un autre instrument est venu compléter ce dispositif de plus en plus cohérent : la loi relative à la protection des paysages. Sa date est tout à fait étonnante (mai 1930). On connaît en général fort mal ses termes qui défendent « les monuments naturels et les sites dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général ». Ces termes sont pourtant remarquables car ils expriment une vue quasi géographique du territoire et situent le monument dans un contexte élaboré qu'on n'imaginait pas aussi clair, à cette époque, dans la tête du législateur et, par conséquent, de l'homme politique. La conception iconique du patrimoine cède le pas à la vision globale que nul n'oserait plus remettre en cause de nos jours.

Cet âge historique du patrimoine semble se prolonger en apothéose, avec la conquête des leviers du pouvoir (1959 : création du ministère des Affaires culturelles). Joignant le culte du passé au souci d'un avenir composite déjà bouleversé par l'essor des médias (qu'elle accueille dans les maisons de la Culture), l'action d'André Malraux tente en fait de donner corps à l'ambition gaulliste d'une France qui se nourrit de ses échecs et ne cesse de se régénérer après le choc de 1914, après la défaite de 1940 et après la fin de l'empire colonial en 1962. Cette année-là justement, l'assemblée vote la loi sur les secteurs sauvegardés, sorte de périmètres tracés au sein des villes anciennes dont on souhaite maintenir la qualité et l'authenticité, tout en les adaptant aux impératifs du confort moderne (d'où la rénovation contrôlée du Marais à Paris, des centres d'Avignon, d'Aix-en-Provence, etc.). Après l'épopée de l'outre-mer, la France se replie, faute de mieux, sur son pré carré. Elle continue de cultiver la nostalgie des chefs-d'œuvre et des arts hérités de l'antiquité et du fonds judéo-chrétien dont la Révolution a proclamé l'universalité et l'excellence, hors de tout critère géographique ou social. La Troisième République est encore à moitié à l'œuvre sous la Quatrième et au début de la Cinquième, lorsque la politique culturelle ignore ou

réprime les expressions mineures, exotiques, primitives, populaires ou régionales, jadis bannies afin d'assurer l'unité de la nation.

3. L'âge adulte du patrimoine ?

Les éclats du ministre d'État du général de Gaulle ne sont pourtant que les manifestations les plus tangibles d'un mouvement lent, profond, irréprensible. Ils ne font que préparer un troisième âge du patrimoine, post-historique ou plutôt « surmoderne » et « mémoriel » (pour paraphraser à la fois M. Augé et P. Nora). Ce dernier est inauguré — s'il faut fixer une date précise — par l'année du Patrimoine (1980) décrétée, dit-on, sur un coup de tête, par le président de la République, Valéry Giscard d'Estaing. Mais, à nouveau, cette intuition ne doit pas grand chose au hasard. Au moment où l'État s'apprête à renouer avec la politique des grands travaux symbolisant un pouvoir républicain qui se veut rajeuni, le patrimoine s'évade dans les régions « décentralisées » : une loi de 1983 confie aux communes l'extension des secteurs sauvegardés, restés jusqu'alors confidentiels ; une autre institue en 1984 des commissions régionales du patrimoine que d'aucuns accusent bientôt d'inscrire les monuments trop hâtivement sur les tablettes, alors qu'en fait elles procèdent à un toilettage devenu indispensable. Enfin, le patrimoine se multiplie une énième fois dans le petit, le vernaculaire, le « patrimoine de proximité » (lavoir de quartier, chapelle de hameau, atelier de maréchal-ferrant, etc.), lorsqu'est créée, en 1996, la Fondation du patrimoine, inspirée du glorieux *National Trust* à la porte duquel nos voisins britanniques se pressent en masse depuis 1895 pour offrir leur bénévolat.

Pour notre pays, après l'alternance de 1981, la bousculade des dates ponctue ce « court XX^e siècle » récemment décrit par l'historien anglais Éric Hobsbawm, comme une annonce anticipée de la nouvelle Europe politique en gestation, dans un monde qui expérimenterait une fois de plus la « débâcle » (le mot est fort pour une mutation radicale et douloureuse certes, mais nullement désespérée). En effet, les commémorations de la Révolution française s'achèvent à peine quand le mur de Berlin tombe, en novembre 1989. Et, en 1999, pour la première célébration de l'Allemagne réunifiée mettant fin à l'affrontement des blocs libéral et communiste, le maître des cérémonies s'appelle Jack Lang, celui-là même qui, en 1982, a inventé les journées du Patrimoine traditionnellement organisées en septembre et étendues, depuis, à plusieurs pays de la communauté européenne, avec le succès énorme que l'on sait. Avec délices, la France exporte donc l'émoi patrimonial au pays du Deutschemark près de se fondre dans l'Euro. Joli raccourci final d'une époque qui ose commémorer un événement décisif à peine révolu, dans lequel certains commentateurs (ne parlons pas encore d'historiens) voient sa fin avant l'heure.

L'histoire, une science critique de la citoyenneté

Pendant, quel rôle convient-il d'attribuer à l'écriture de l'histoire dans ce parcours inachevé de plus de deux siècles ? Elle ne saurait se contenter de l'arme ultime que lui reconnaît Hobsbawm, le recul, puisqu'il s'agit en l'occurrence, ici, de scruter une matière vivante dont l'apparition et l'essor racontent la modernité, cette coexistence voulue de mondes différents, comme l'entend Charles Baudelaire, ou cette confrontation du passé au présent qui le déborde et le revendique, comme la voit Jean Starobinski (M. Augé, p. 97, 116). Plus que l'histoire de l'art débutante, préoccupée d'étendre aux formes bâties les règles de classification inventées par les naturalistes (une taxinomie dont elle aura d'ailleurs du mal à se défaire), l'histoire ne pouvait renoncer à penser la société, tant elle héritait du goût de la synthèse pratiquée au siècle des Lumières par des hommes tels que Condorcet (1743-1794). L'histoire philosophique qui domine les trois quarts du XIX^e procède ainsi, avec l'interprétation divergente de la Révolution française, à des « relectures contradictoires du passé national » (I. Poutrin, p. 227). S'il apparaît d'abord comme un reflet pratique, puis un champ d'application pertinent de cette réflexion sur le temps historique, le monument se trouve profondément métamorphosé dans un deuxième temps par les avancées rapides de l'histoire érudite, qui suivent la fondation de la *Revue historique* (1876). Enfin, par leur souci de l'anonyme, du quotidien et du grand nombre plutôt que de l'évêque et du prince, les méthodes préconisées dans l'entre-deux-guerres par l'école des *Annales* annoncent, quant à elles, avec une précocité extraordinaire l'extension finale du champ patrimonial, compagnon indissociable de la culture de masse.

1. La Révolution et la découverte du monument-mémoire : l'abbé Grégoire (1750-1831)

Malgré le grave bilan des destructions « civiques et patriotiques » (D. Hermant), c'est précisément parce qu'elle institue la conservation réelle des monuments, dans une sorte de pathétique « corps à corps avec la réalité rugueuse » (F. Choay, p. 78), que la Révolution française invente le patrimoine moderne. En ce sens, Denis Diderot ne prépare pas les discours de l'abbé Grégoire, pas davantage que le romantisme archéologique de Chateaubriand (dans l'initiatique *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, 1811) ou militant de Victor Hugo (dans *Guerre aux démolisseurs*, 1829) n'inspirent véritablement les mesures concrètes de la monarchie de Juillet. Chez Diderot, dialoguant avec l'esthétique de Winckelmann, les *Ruines* d'Hubert Robert (*Salon* de 1767) ne font que présupposer le contact avec la réalité historique dont elles révèlent le côté éphémère, tandis que sur les cendres des tyrans on espère que

peut surgir une humanité neuve. Ces toiles réservées aux *happy few* intègrent les monuments dans « le paysage vivant et mouvant de la vie quotidienne, mais sans inviter ni à les conserver, ni à les protéger. Au contraire. » (F. Choay, p. 72.)

S'il n'est certes pas exempt d'arrière-pensées quand il publie ses trois fameux *Rapports* contre le vandalisme, une fois la frayeur de Thermidor éloignée, Grégoire inverse le raisonnement. La sûreté de ses arguments est indéniable. Leur assemblage est impressionnant : valeur nationale des monuments anciens, « propriété de tous » ; vision extensive des protections incluant les « morceaux d'histoire naturelle » ; conscience de leur qualité historique, pédagogique, marchande et même touristique à l'image du « Grand Tour » pratiqué par les Anglais en Italie ; intérêt d'usage des bâtiments anciens ; reconnaissance de la vertu civilisatrice du patrimoine, à égalité avec les découvertes scientifiques ; illustration de la « beauté du travail » qui autorise l'auteur à réhabiliter les témoignages du Moyen Âge. Tous les éléments sont réunis pour que les « monuments contribuent à la splendeur d'une nation et ajoutent à sa prépondérance politique » (p. 277). Grégoire approfondit son point de vue dans un essai historique engagé — et, en même temps, guide topographique — consacré aux *Ruines de Port-Royal* (1801) où il se rend en pèlerinage chaque automne. Au terme d'une enquête bibliographique (complétée en 1809), il justifie *a posteriori* son action : le jansénisme préfigurant la Révolution par sa haine du pouvoir absolu et par son légalisme, à Port-Royal le passé et l'avenir se rencontrent. Ses décombres furent le produit du fanatisme. La tolérance commande donc de respecter les symboles des croyances opposées aux nôtres. Encore bien abstraits, ces propos ouvrent la voie à la pensée de Guizot, car les regrets de l'abbé sont « plus politiques que religieux » et Port-Royal exprime un idéal d'alliance — alors impossible — entre Révolution et chrétienté. L'abbaye n'est plus qu'une utopie, mais Grégoire l'immortalise, « posant ainsi les bases d'une nouvelle filiation républicaine et laïque » (C. Maire, p. 510).

2. Avant 1830, l'apologie du lieu-musée : Quatremère de Quincy

Dans ses *Lettres à Miranda sur le déplacement des monuments de l'art de l'Italie* (1796), Antoine Quatremère de Quincy (1755-1849) place le monument historique à peine reconnu sous les feux périlleux de l'actualité politique. En dénonçant les saisies d'œuvres d'art dans les pays vaincus, à la suite des campagnes de Bonaparte amorcées en avril 1796, l'auteur veut « démontrer que l'esprit de conquête dans une république est entièrement subversif de l'esprit de liberté » (p. 87). Derrière les confiscations, c'est bien, pour un partisan de la monarchie constitutionnelle, du destin de la Révolution qu'il s'agit. La France ne l'empor-

tera sur la Rome antique qu'en respectant ses traces et en renonçant, par là, à son « rôle de légataire universel du patrimoine de l'humanité » (É. Pommier, p. 21), car il n'est pas de meilleur conservatoire de l'antiquité que la Ville révélée au monde par une politique pontificale éclairée de fouilles et de conservation. En d'autres termes, Quatremère ne veut pas d'un Paris érigé en capitale métaphysique de l'univers ou en galerie des trésors de la civilisation. Au contraire, dit-il, « les arts et les sciences appartiennent à toute l'Europe et ne sont plus la propriété exclusive d'une nation » (p. 88).

Laissons donc les monuments *in situ*, si nous voulons qu'un jour prochain la science les déchiffre, par l'érudition et l'observation des documents (l'idée vaudrait aussi pour l'Égypte dont la campagne commence en août 1798, mais on sait ce que l'égyptomanie récurrente doit, en France, au déplacement du *corpus* d'objets constitué par les savants de Bonaparte). L'Italie est un « véritable muséum » représentatif d'une « histoire enracinée dans un lieu » (p. 37). Cette théorie du contexte est à la source de l'histoire de l'art en ce qu'elle établit l'histoire comme la seule référence absolue de l'œuvre. Défait à l'époque des *Lettres à Miranda* pour avoir eu raison trop tôt, l'obstiné Quatremère l'emporte en 1816 lorsqu'il obtient de Louis XVIII la fermeture du musée des Monuments français, installé en 1790 dans le couvent des Petits-Augustins (D. Poulot). Celui-ci réunissait un amas hétéroclite de fragments d'architecture et de sculpture, instructif car chronologique (et si violemment suggestif que Michelet lui-même se souviendra de sa visite comme d'un choc émotionnel intense), mais invraisemblable et conçu comme un magasin ou un « cimetière des arts », achalandé sans vergogne par son conservateur improvisé, Alexandre Lenoir (1761-1839), à partir des prélèvements sauvages opérés ici ou là (châteaux de Gaillon, Écouen, Anet, etc.). La disparition de cet ultime lambeau de la période révolutionnaire facilite le passage du monument du souvenir au monument proprement historique.

3. 1830 ou le monument-témoin de l'histoire nationale : François Guizot

Celui qui assume cette mutation a la double qualité d'historien et de responsable politique. Sa carrière intellectuelle est derrière lui au moment où commence celle de l'homme public. « Ses contemporains ne semblent pas avoir perçu à quel point l'une et l'autre chez lui font corps. » (L. Theis, p. 569.) Pourtant, entre le rapport qu'il remet au roi en octobre 1830 et son action à la tête du ministère de l'Instruction publique, à partir d'octobre 1832, il y a une ligne directrice évidente. L'extrême rapidité des mesures prises par la monarchie de Juillet en faveur des monuments historiques indique pleinement la maturité des

réflexions antérieures menée par une génération qui s'est d'abord exprimée par le professorat, sous l'autorité morale d'un triumvirat où figurent, à côté de Guizot, le littéraire Abel Villemain (1790-1870) et le philosophe Victor Cousin (1792-1867) — futurs ministres, eux aussi, de l'Instruction publique. Car de même que le sol de la France est symbolisé par ses monuments, de même son histoire gît, informe, dans ses fonds d'archives dont peut surgir le réveil du sentiment national, après les défaites subies devant les puissances coalisées contre l'Empire. Dans les deux cas, il s'agit de bâtir, sur un nouveau champ du savoir, un projet politique durable susceptible de conjurer le retour des excès diamétralement inverses, mais identiquement nocifs de la Révolution et de la Restauration.

D'un côté l'inventaire des édifices, de l'autre l'édition des sources archivistiques (conduite par l'ancêtre du Comité des travaux historiques et scientifiques, par la jeune École des chartes et, entre autres, par Augustin Thierry — 1795-1856) doivent fournir les outils pour une remontée dans le temps long — jusqu'à la source des sources : le Moyen Âge — éclairant les origines de la nation et fixant « la matrice de la civilisation française ». Au lieu de nier le passé récent, Guizot et ses contemporains prennent le parti de l'apprivoiser, de le comprendre en l'insérant dans une évolution sinon continue, du moins tangible, une évolution porteuse de sens pour les partenaires avec lesquels le nouveau pouvoir est forcé de composer : la classe moyenne, la bourgeoisie, le peuple. Ainsi, l'étude de l'histoire nationale devient « l'indispensable propédeutique à la construction du présent » (L. Theis, p. 577).

On notera, à cet égard, que la stratégie retenue pour légitimer le pouvoir fragile de Louis-Philippe I^{er} est quasiment inverse de la commémoration et met, au contraire, toute sa confiance dans la force de la pensée scientifique, sorte de complément indispensable du système politique représentatif. Après la chute du régime, le projet d'une histoire nationale perd une partie de sa substance. Mais, accaparée par la difficulté de restaurations lourdes et influencée par la doctrine organique des édifices enseignée par Viollet-le-Duc, la gestion des monuments n'en recueille l'écho qu'avec un grand décalage. Le praticien Prosper Mérimée, qui incarne la pérennité du service sous le Second Empire, est plus soucieux de coïncidence avec la pierre que de cohérence historique. Vues par lui, les « antiquités nationales » sont plus fêrues de Capétiens et de Valois que de Bourbons (A. Fermigier).

4. La dramaturgie du monument : Jules Michelet (1798-1874)

Le père de l'histoire globale assemble les maillons qui lient la commission des monuments historiques à la loi fondamentale de 1913. Il

ausculte la vie comme Viollet-le-Duc recompose le monument : elle doit être complète, riche de l'ensemble de ses fonctions dont l'une suffit à annuler toutes les autres. « Ses organes sont tous solidaires. » (Préface à *l'Histoire de France*, 1869, par. 6.) Michelet veut, en écrivant l'histoire, étreindre une matière dont il sent les frémissements jusque dans sa chair. Il s'épuise à en suivre le mouvement qui croît, selon lui, sur un modèle végétal, enraciné dans un substrat géographique et climatique, à l'instar des ogives des cathédrales plongeant leurs piliers dans la glaise des chantiers médiévaux dont les restaurateurs du XIX^e siècle s'efforcent de rétablir les conditions. Les bâtisseurs d'autrefois ne furent pas les jouets de la fatalité, mais les acteurs dynamiques d'une société appliquée à réduire ses faiblesses. Leurs chefs-d'œuvre symbolisent l'éclosion de personnalités majeures dont la France — patrie du gothique triomphant — est, naturellement, le parangon. Les monuments contribuent ainsi à donner une leçon de volonté. Dans le processus de parturition du patrimoine, le dessein de Michelet apporte les précieuses qualités de ses défauts : la mutation de l'identité nationale, l'implication émotionnelle de l'historien (Pierre Nora parle même d'une quasi « hystérie » somatisant, par spasmes, la résurrection du passé), la métaphore organiciste d'une France fille de sa propre liberté (H. Martin, p. 165).

L'historien réaffirme avec force l'influence des options idéologiques et politiques sur la construction du passé dont on suit les méandres contradictoires, dans ses textes, jusqu'à l'affirmation finale d'un Moyen Âge riche de spiritualité artistique (J. Le Goff). Joint à des sons de cloche concordants (comme ceux de la célèbre conférence prononcée par Ernest Renan — 1823-1892 — en Sorbonne, le 11 mars 1882 : *Qu'est-ce qu'une nation ?*), ce discours justifie *a priori* les thèmes de l'histoire républicaine. Par un mécanisme d'attraction répulsion bien connu, il va jusqu'à nourrir les sarcasmes de Charles Maurras (1868-1952), lesquels concourent en définitive à l'affermir après que la République a franchi le Rubicon de la laïcité en 1905. Les Français apprennent à y puiser ce « bric-à-brac du bien commun », ce répertoire de signes magiques et endormis dont Gaston Bonheur explique lumineusement dans *Qui a cassé le vase de Soissons ?* (1963) que deux générations de soldats s'en vêtirent en 1914 et en 1939, le surimposant telle une troisième musette « aux deux autres croisées par-dessus leur extravagant uniforme de soldat de Vercingétorix » (p. 15). De façon symétrique, les monuments visés par le texte de décembre 1913 ont pour objet d'illustrer les figures historiques s'interpellant à travers les âges (Michelet est un peu le père de Jeanne d'Arc) et réclamant la revanche sur l'Allemagne. En ce sens, cette loi est bien l'héritage du XIX^e siècle : elle béatifie les vestiges qui

font parler les morts, mais — hiatus regrettable avec la mythologie de Michelet — les morts célèbres ou sacrés, pas encore le peuple.

5. L'inventaire du territoire-patrimoine : Ernest Lavisse (1842-1922) et Paul Vidal de La Blache (1845-1918)

Après « l'histoire-littérature » de Michelet, l'école de l'histoire méthodique amorce un tournant épistémologique radical et rompt avec le déterminisme métaphysique ou positiviste. Cependant, sa critique érudite et interprétative des documents, préalable à l'effort de synthèse, apparaît encore bien précoce pour les adeptes des typologies monumentales. Ernest Lavisse appartient, on le sait, à ce courant de pensée. Mais, la mise en scène délibérément politique qu'avec l'aide de divers collaborateurs, il imprime aux faits dans sa monumentale *Histoire de France* (1903-1911) — popularisée à l'avance par le fameux « Petit Lavisse » (première version en 1884, version définitive en 1912) — continue de tisser le fil de l'unité française : la France éternelle et la mère-patrie, célébrées par une fastueuse « galerie de héros » frappant l'esprit des jeunes élèves, éduquent le citoyen et forment le futur soldat. Or, dans son *Tableau de la géographie de la France* qui ouvre la grande collection de cette *Histoire de France*, Vidal de La Blache réoriente avec à-propos le « jugement sur le destin des hommes ». La voie la plus sûre pour incarner la nation — alors amputée — reste, d'après lui, l'évocation des aventures subies par son territoire, modelé par plus de deux millénaires de luttes et d'occupation humaines. C'est pourquoi le *Tableau* de Vidal de La Blache — en fondant les bases de la géographie historique — se pose, en termes juridiques, comme « un constat, un inventaire du patrimoine », à la croisée des « contraintes de la nature » et des « choix des hommes » (P. George, p. 7). À l'époque où il est effectué, ce constat du trésor commun apparaît comme un acte de foi dans l'existence d'un peuple et un acte de propriété sur un territoire dont une partie lui est contestée.

En ce sens, Vidal de La Blache complète pieusement l'épopée de la nation par le travail de terrain. Il poursuit, sur le mode scientifique, le défrichage touristique des Guides-Joanne (D. Nordman) et, surtout, l'extraordinaire exercice didactique du *Tour de la France par deux enfants* (1877) qui, le premier, offrit à l'écolier moyen les clés de l'espace français (J. et M. Ozouf). L'ouvrage est donc daté par son souci d'appropriation topographique. Mais il est également précurseur : cet inventaire des lieux, positionnés avec soin dans leur environnement, décrits par leurs constituants, s'achève sur le mode de la surprise. La France est une addition de diversité, écartelée entre « l'unité réalisée par l'histoire et l'hétérogénéité du territoire et de ses formes d'occupation » (p. 9). Ainsi, lorsque la victoire de 1918 sera venue, l'espace national,

centralisé comme un foyer « jaloux de ramener (vers lui) la vie éparse sur l'étendue de la contrée » (p. 540) pour mieux diriger l'effort, sera perçu autrement (les millions d'exemplaires diffusés du *Tour de la France* auront aussi beaucoup contribué à cette prise de conscience). Certes, « l'ombre des nations voisines » grandit toujours sur lui. Mais, conclut Vidal de La Blache, « l'étude attentive de ce qui est fixe et permanent dans les conditions géographiques de la France doit être ou devenir plus que jamais notre guide » (p. 547). Préservée avec intelligence, la variété de ces dons cache des aptitudes inédites. Le législateur de 1930 tente précisément de faire fructifier cette variété, à l'inverse du régime de Vichy qui veut la fossiliser, même si les mesures prises par les ministres de Pétain — Jérôme Carcopino (1881-1970) en 1941 et Louis Hautecœur (1884-1973) en 1943 — se sont révélées au fond techniquement utiles, à défaut d'avoir été dictées par la clairvoyance politique et historique. C'est que l'histoire de l'art peine, dans ce pays, à atteindre le stade de « science positive » revendiqué pour l'histoire dès 1876 par Gabriel Monod. Lorsqu'il annonce l'émergence de nouvelles forces prélevées dans le fond nourricier du pays, Vidal de La Blache a, lui, raison pour au moins un siècle, car sa parole n'est pas dictée par le sentiment du repli.

6. Le patrimoine-identité : Fernand Braudel (1902-1985)

Reprise par Lucien Febvre (*La Terre et l'Évolution humaine*, 1922, dans la célèbre collection : « L'évolution de l'Humanité »), la « géo-histoire » en gestation de Vidal de La Blache est confortée dans ses ambitions méthodologiques (étude de la distance, de l'espace) et confrontée aux disciplines émergentes ou convergentes (l'archéologie, l'ethnologie, la toponymie, l'histoire de l'art) qui lui fournissent des documents neufs sur la vie quotidienne et tracent le sillon de l'analyse des structures mentales. Ce que Marc Bloch traduit par la formule souvent citée : « C'est le spectacle des activités humaines qui forme l'objet particulier de l'histoire » (*Apologie pour l'histoire*, texte rédigé en 1941), un objet longuement expérimenté par l'auteur dans *Les Caractères originaux de l'histoire rurale française* (1931) où le territoire est à nouveau mis à nu et livre la substance de ses archives, sur l'occupation du sol, sur les strates de peuplement, sur les pratiques sociales, déjà envisagées sous l'angle de la longue durée et préfigurant « la saisie des grands espaces et des grandes masses historiques » (H. Martin, p. 226). Il revient à Fernand Braudel, à la fin de sa carrière scientifique, de tirer les conséquences des trois temps de l'histoire qu'il a définis à ses débuts : le temps géographique confondu avec l'éternité, mais néanmoins parcouru de rides et d'oscillations (climat, voies de communication) ; le temps social ou conjoncturel rythmé par l'évolution lente des groupes humains ; le temps court parcouru par les événe-

ments politiques et le choc des ambitions personnelles, cette écume de l'histoire produite par une « agitation de surface » mais dont la chronique n'en marque pas moins les mémoires.

Après avoir longuement insisté, vers la fin des années 1950, sur la « vie matérielle » et ses kyrielles d'outils, de mécanismes, de gestes et de procédés trop fréquemment ignorés, Braudel applique une dernière fois sa méthode dans *L'Identité de la France* (livre entrepris en 1981, publié en 1986). Si l'auteur admet d'entrée sa dette envers Michelet (« Tout est solidaire de tout », p. 12), c'est pour souligner aussitôt sa différence : pas question de poursuivre la quête des origines. La patrie (XVI^e siècle), la nation (1789) sont des concepts beaucoup trop jeunes. Le sol est infiniment plus vieux, en même temps qu'inscrit dans un espace influencé — mais pas gouverné — par la marche du monde. Élargir ainsi la perspective de l'espace et du temps, c'est s'obliger à une série d'expérimentations à mi-chemin entre « totalisation historique » et « sociologie rétrospective » (p. 15). Mais alors que penser de ce destin — qu'il est impératif de ne pas confondre avec une essence — saturé de déchirures, couturé de blessures mal cicatrisées et, surtout, qui n'est depuis toujours (et non depuis aujourd'hui seulement !) « par priorité, qu'un secteur du destin du monde » (p. 20) ? Donc, l'unité n'est plus le sésame... L'histoire s'interroge et bientôt c'est le pays entier qui doute : « Tout, à l'occasion peut se détruire, sans que l'on devine toujours les vraies raisons et, moins encore, l'heure exacte. » (P. 21.)

7. Un bilan ? La nation-mémoire : Pierre Nora

La longue définition que Braudel donne de l'identité est autant programmatique que prophétique : c'est « une sorte de superlatif », « une prise en main de la France par elle-même (et) le résultat vivant de ce que l'interminable passé a déposé patiemment par couches successives ». C'est aussi « un processus, un combat contre soi-même... Une nation ne peut être qu'au prix de se chercher elle-même sans fin, de se transformer dans le sens de son évolution logique, de s'opposer à autrui sans défaillance, de s'identifier au meilleur, à l'essentiel de soi, conséquemment de se reconnaître au vu d'images de marque, de mots de passe connus des initiés (que ceux-ci soient une élite ou la masse entière du pays, ce qui n'est pas toujours le cas). Se reconnaître à mille tests, croyances, discours, alibis, vaste inconscient sans rivages, obscures confluences, idéologie, mythes, fantasmes. » (P. 17.) Le panorama de Braudel, capté par les mille lunettes des sciences de l'homme annexées par l'histoire, rejoint l'éclectisme patrimonial admis par Max Querrien au nom de l'État et, au moment même où la France s'affole de ne plus être une nation « stato-centrée », entr'ouvre l'album des *Lieux de mémoire* (gigantesque entreprise collective ébauchée en 1978, con-

clue en 1992), ces « moments d'histoire arrachés au mouvement de l'histoire, mais qui lui sont rendus ». Moments d'histoire récente, on l'aura compris. Faut-il en déduire que Pierre Nora a trouvé l'« heure exacte » redoutée par Braudel ? Lorsque les sociétés et les idéologies s'affaissent, dit-il, l'opposition entre mémoire et histoire prend tout son sens. L'une est la vie (pour peu de temps encore), l'autre n'est qu'une reconstruction qui butine sur les restes de la nation désacralisée (I, p. XIX et XXIV). Il est très clair, en tout cas, que le vaste effort introspectif des *lieux de mémoire* croise le débat — et partage l'inquiétude — politique de la France actuelle sur la souveraineté.

Conclusion

Délicat exercice que de marier le couple diabolique du passé et du présent, en y instillant un zeste de futur et en y mettant, comme conseille Braudel, pas trop de cœur, mais juste ce qu'il faut d'esprit. Quoique la politique soit une activité étreinte par la compression du temps, le patrimoine la convoque sans cesse à son chevet. Parallèlement, s'il est devenu, depuis peu, un objet direct d'étude pour l'historien, il est en revanche un indice patent de son engagement dans la cité, et ce dès la Révolution. Au-delà des quelques grands noms retenus ici (les choix sont toujours abusifs et réducteurs), la généalogie des tissus d'influence réciproque reste à établir. Que doit, par exemple, le patrimoine ethnologique à la sociologie ou bien, plus récemment, à l'histoire des représentations culturelles ? Que serait le patrimoine industriel si, avant l'invasion des friches, l'histoire économique (Ernest Labrousse) et technique (Bertrand Gille) n'avait permis d'inspirer ses premiers protagonistes dans notre pays (Maurice Daumas, Louis Bergeron) ? De 1789 à 1914, la nation une et indivisible, ce bloc soudé par la soif des origines et par l'aspiration universelle, a reçu de l'histoire ses enseignes monumentales, en plusieurs touches successives. La France plurielle d'aujourd'hui a été aperçue par l'histoire dès le début du XX^e siècle. Celle-ci lui a prédit les raisons et les ressources d'une extension patrimoniale à connotation quasiment girondine. Elle lui a aussi précisé les limites de la « mémoire-patrimoine » ainsi que les dangers de la « mémoire-nation », soulevée de commémorations dans lesquelles se dissout l'héritage commun (P. Nora). Nous voici loin de Guizot. Mais après tout, la Gironde est-elle une malédiction ? Le Club des Jacobins vacille. Un monde ancien bascule. Certes. Mais les temples du patrimoine demeurent une image des équilibres civiques et un pari sur la gestion de l'histoire. Ils n'ont jamais été rien d'autre.

Jean-Yves Andrieux

Bibliographie des auteurs cités

Andrieux (J.-Y.), *Patrimoine et Histoire*, Paris, Belin, 1997.

Andrieux (J.-Y.), *Patrimoine et Société*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998.

Andrieux (J.-Y.), « Monuments et espace public », Rioux (J.-P.), Sirinelli (J.-F.) dir., *La France d'un siècle à l'autre, 1914-2000 : Dictionnaire critique*, Paris, Hachette, 1999, p. 337-345.

Babelon (J.-P.), Chastel (A.), *La Notion de patrimoine*, Paris, Liana Lévi, 1994 (1ère éd. 1980).

Augé (M.), *Non-Lieux*, Paris, Seuil, 1992.

Bonheur (G.), *Qui a cassé le vase de Soissons ?*, Paris, Laffont, 1976 (1ère éd. 1963), (Folio ; 729 et 730).

Bourdé (G.), Martin (H.), *Les Écoles historiques*, Paris, Seuil, 1990 (1ère éd. 1983).

Choay (F.), *L'Allégorie du patrimoine*, Paris, Seuil, 1992.

Fermigier (A.), « Mérimée et l'inspection des monuments historiques », Nora (P.) dir., *Les Lieux de mémoire*, II. *La Nation* (2), Paris, Gallimard, 1986, p. 593-611.

Grégoire (abbé), « Rapport sur les destructions opérées par le vandalisme et sur les moyens de les réprimer », 14 fructidor, an II, *Grégoire député à la Convention nationale*, Nendel (Liechtenstein), KTO Press-EDHIS, 1977.

Le Goff (J.), « Les Moyen Âge de Michelet », *Pour un autre Moyen Âge*, Paris, Gallimard, 1977, p. 19-45.

Maire (C.), « Port-Royal. La fracture janséniste », Nora (P.) dir., *Les Lieux de mémoire*, III. *Les France*, 1. *Conflits et partages*, Paris, Gallimard, 1992, p. 472-529.

Nora (P.), « Entre Mémoire et Histoire. La problématique des lieux », Nora (P.) dir., *Les Lieux de mémoire*, I. *La République*, Paris, Gallimard, 1984, p. XVII-XLII.

Nora (P.), « Michelet, ou l'hystérie identitaire », Le Goff (J.) dir., *Patrimoine et passions identitaires*, Paris, Fayard ; éditions du Patrimoine, 1998, (Actes des Entretiens du Patrimoine).

Nordman (D.), « Les Guides-Joanne. Ancêtres des Guides Bleus », Nora (P.) dir., *Les Lieux de mémoire*, II. *La Nation* (1), Paris, Gallimard, 1986, p. 529-567.

Ozouf (J. et M.), « *Le Tour de la France par deux enfants*. Le petit livre rouge de la République », Nora (P.) dir., *Les Lieux de mémoire*, I. *La République*, Paris, Gallimard, 1984, p. 292-321.

Poulot (D.), « Alexandre Lenoir et les musées des Monuments français », Nora (P.) dir., *Les Lieux de mémoire*, II. *La Nation* (2), Paris, Gallimard, 1986, p. 497-531.

Poulot (D.), *Musée, nation, patrimoine : 1789-1815*, Paris, Gallimard, 1997.

Poutrin (I.) dir., *Le XIX^e siècle : Science, politique, tradition*, Paris, Berger-Levrault, 1995.

Quatremère de Quincy (A.), *Lettres à Miranda sur le déplacement des monuments de l'art de l'Italie* (1796), intr. par É. Pommier, Paris, Macula, 1989.

Querrien (M.), *Pour une nouvelle politique du patrimoine : Rapport au ministre de la Culture*, Paris, La Documentation française, 1982.

Rioux (J.-P.), « Mémoire et nation », Rioux (J.-P.), Sirinelli (J.-F.) dir., *La France d'un siècle à l'autre, 1914-2000 : Dictionnaire critique*, Paris, Hachette, 1999, p. 623-631.

Theis (L.), « Guizot et les institutions de mémoire », Nora (P.) dir., *Les Lieux de mémoire*, II. *La Nation* (2), Paris, Gallimard, 1986, p. 569-592.

Vidal de La Blache (P.), *Tableau de la géographie de la France*, préf. de Pierre George, Paris, La Table Ronde, 1994 (1^{ère} éd. 1903).